



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 59902

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les effets du passage aux 35 heures dans la fonction publique hospitalière à la Réunion. Dans ce département, certains syndicats estiment qu'il faudra créer entre 300 et 350 postes pour ramener le service de santé au même niveau qu'avant l'application des 35 heures. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les propositions qu'il envisage de formuler pour compenser les effets de la réduction du temps de travail, sans solliciter davantage le personnel hospitalier qui, par ailleurs, est déjà débordé et en sous-effectif, et si des actions de formation sont envisagées puisque, dans une île qui compte plus de 40 % de chômeurs, ce passage aux 35 heures constitue une bonne opportunité pour les jeunes privés d'emploi, en plus des mesures économiques prévues par la loi d'orientation pour l'outre-mer. - Question transmise à M. le ministre délégué à la santé.

## Texte de la réponse

La réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière a fait l'objet d'un processus soutenu de négociations qui a abouti à la création de 45 000 emplois. Ce nombre tient compte d'une part des besoins liés à la baisse effective du temps de travail pour les agents de la fonction publique hospitalière et d'autre part des restructurations importantes intervenues depuis plusieurs années dans ce secteur. L'augmentation des quotas d'entrée dans les écoles et instituts de formation des professions soignantes et le renforcement de leurs moyens ont également été décidés et sont actuellement en application. Cet effort considérable traduit le souci du Gouvernement de donner au service public hospitalier et social les moyens d'assurer ses missions - continuité et accueil de tous -, dans un contexte où la demande des usagers s'accroît. Par ailleurs, les budgets correspondant à ces emplois ont été répartis entre les régions, et l'allocation budgétaire entre les établissements a pris en considération la situation de chaque établissement, après un état des lieux précis. En outre, la négociation s'est traduite dans la majorité des cas par un accord local entre la direction et les organisations syndicales représentatives. Cette méthode, soutenue par un dispositif juridique clair, complet et novateur sur de nombreux points ainsi que par des mesures budgétaires d'une ampleur exceptionnelle doit permettre d'améliorer les conditions de travail, pour chaque agent, dans le respect de garanties réglementaires nouvelles et renforcées.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59902

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 avril 2001, page 2213

**Réponse publiée le** : 29 avril 2002, page 2244